

Détails des charges

NOTICE EXPLICATIVE



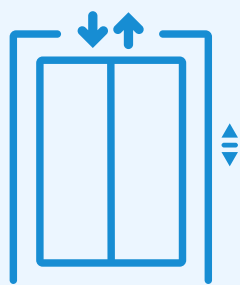
Seules les dépenses qui vous concernent
seront sur votre décompte personnel



Chaudière

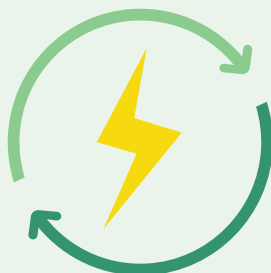
(Chaudière murale - chauffe eau -
chaudière individuelle, mixte -
gaz modulable - poêle)

Le contrat d'entretien et de dépannage des
différents appareils de chauffage selon
l'équipement de votre logement.
Les coordonnées de votre prestataire se trouvent
sur l'équipement concerné



Ascenseur

Le contrat d'entretien, de dépannage et l'électricité
nécessaire au fonctionnement de l'ascenseur



Électricité

L'éclairage des extérieurs et des parties
communes, l'électricité nécessaire au
fonctionnement des
chaufferies, de la ventilation mécanique
contrôlée, etc.



Espaces extérieurs

Les factures des prestataires affectés aux tâches
d'entretien des espaces
verts (tontes, désherbage, entretien de haies,
entretien des arbustes,
ramassage des feuilles, taille des arbres, etc.)



Hygiène lot

Entretien des colonnes, vidange et nettoyage des
bouches d'égout et siphons de cour etc...
Intervention en cas de sinistre dans le bâtiment

Détails des charges

NOTICE EXPLICATIVE



Hygiène surface

Le nettoyage et la désinfection des poubelles. 11 passages par an pour les bacs d'ordures ménagères et passages pour les bacs de tri



Frais de personnel

Récupération des charges relatives à l'emploi d'un employé d'immeuble (nettoyage et élimination des rejets)



Parties communes

Le contrat d'entretien des parties communes par des prestataires extérieurs comprenant nettoyage des entrées et halls d'immeubles, selon les sites la sortie des poubelles, le nettoyage des vitres, des parties communes, des cabines ascenseurs, des couloirs, etc.



Petites fournitures

Fournitures consommables, produits d'entretien et de nettoyage des communs, mise à disposition de sel de déneigement, ampoules, etc.



Ramonage

Nettoyage des cheminées et des gaines de ventilation



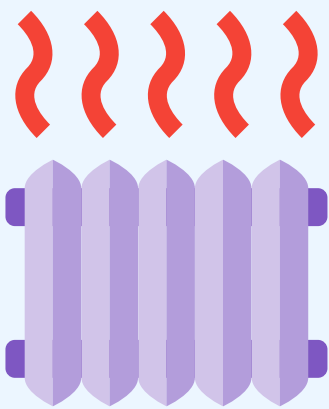
Ventilation mécanique

Le contrat d'entretien annuel des bouches de ventilation de votre logement.

Détails des charges

NOTICE EXPLICATIVE

Chauffage



Le combustible (fuel - gaz - électricité - pellets),
l'entretien des chaufferies et la location des
répartiteurs de chauffage.

L'eau chaude sanitaire pour les logements non
équipés de compteurs individuels.

Mode de calcul avec un compteur ou des
répartiteurs :

L'entretien = répartition à la surface L'énergie =
30% à la surface et 70% selon votre compteur

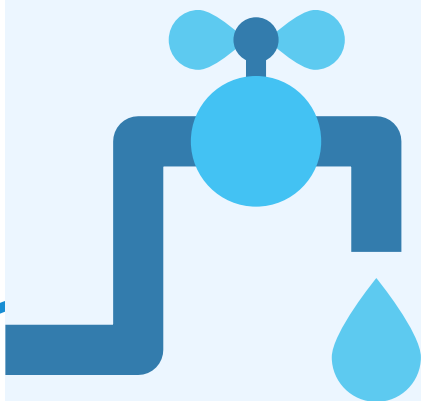
Le détail de votre facture est disponible sur
demande auprès du service charges.

Eau chaude

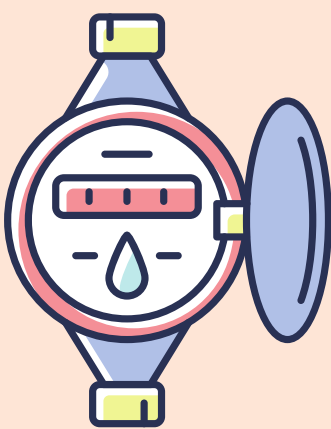


L'énergie nécessaire au réchauffement de l'eau
ainsi que le coût de l'eau froide pour les logements
équipés de compteurs individuels (pour les autres
l'eau chaude est comprise dans le chauffage).

Eau et assainissement



La totalité des factures d'eau reçues pour l'année
régularisée, incluant les divers impôts et
redevances d'assainissement. Si votre logement
est équipé d'un compteur, la répartition se fait
selon votre consommation relevée en fin d'année.
Vos m3 apparaissent sur votre décompte dans la
colonne
« votre quote-part ».



Location compteurs

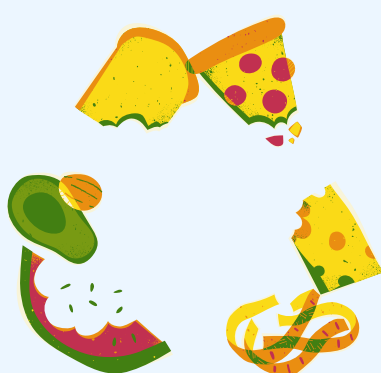
Le contrat d'entretien, de location et de relevé
des compteurs d'eau froide, chaude et gaz.

Détails des charges

NOTICE EXPLICATIVE

Taxe ou redevance d'enlèvement des ordures ménagères

Le montant facturé par les collectivités en charge du service de ramassage des ordures ménagères.



Pour connaître le mode de calcul de votre redevance vous pouvez consulter le site internet de la communauté de commune en charge de la gestion de votre ville.

Il existe trois modes de répartition :

- Individuel : lorsque la Communauté de Communes émet des factures à votre nom
- Surface : pour les collectifs avec des bacs communs
- Lot : dans les communes appliquant un forfait pour tous les logements